

## COMMUNE DE BRIGNOGAN –PLAGES

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 11/06/11 A 11H00 EN MAIRIE

#### Etaients présents :

Jean-Yves BODENNEC, Maire de Brignogan Plages.  
Jérôme MOSNERON DUPIN, adjoint, délégué au Port de Pontusval.

Jérôme RONVEL (Conseiller Général du Finistère),  
Jackie ANGST, Maurice ESTEVENON et Patrick LE GALL, représentants les navigateurs de Plaisance,  
Alexandre ABASQ (MECAMER SARL),  
Pierre BUNODIERE (AUBBRI).  
Patrice LELOUP (CNBP).

#### Absents excusés : //

Absents : André ABASQ, Yves LE REST et Alain ROUDIL.

En préambule, Jérôme MOSNERON DUPIN souhaite la bienvenue à Pierre BUNODIERE qui rejoint, par arrêté du Maire, le Conseil Portuaire en tant que Président de l'AUBBRI et en qualité de représentant les associations sportives et touristiques liées à la plaisance – ainsi qu'à Patrice LELOUP, Président du CNBP qui remplace l'ancien Président, M. CUEFF.

#### 1 – Compte administratif 2010

J. MOSNERON DUPIN présente le compte administratif 2010 (Voir Annexe 1). Il n'y a pas de commentaires particuliers sur les dépenses de fonctionnement classiques (Essence, Assurance, hivernage, traitement du maître du port...).

Afin que le budget du Port soit le plus fidèle possible, il a été intégré le temps passé par les services techniques et le temps d'utilisation des engins communaux lorsqu'ils sont dans le port. A noter que le temps de préparation en amont des interventions dans le port, ainsi que le temps administratif ne sont pas comptabilisés en 2010 mais le seront en 2011. Le temps passé à installer les zones de baignades et le plongeur n'est pas comptabilisé en 2010, mais il le sera en 2011.

CA 2010	h. de personnel	h de pelleteuse	Montant personnel	Montant Pelleteuse	Total
Objet					
Pose panneau vitré Capitainerie	2		38.28 €		38.28 €
Suppression cuve fuel Cale Castel Régis	21	10.5	401.94 €	483.00 €	884.94 €
Pose bouée sauvetage Cale Castel Régis	2		38.28 €		38.28 €
Echelle à marées Cale Castel Régis	2		38.28 €		38.28 €
Pose râtelier CNBP	2		38.28 €		38.28 €
Déplacement râteliers SNSM	0				0.00 €
Pose Bouée à annexes + corps morts plaisanciers	9	4	172.26 €	184.00 €	356.26 €
Déplacement bouée annexes + pose bouée visiteur	5	2	95.70 €	92.00 €	187.70 €
			<b>823.02 €</b>	<b>759.00 €</b>	<b>1 582.02 €</b>

PU Personnel 19.14 euros/h  
PU Pelleteuse 46.00 euros/h

Le budget du port au 31 décembre 2010 est excédentaire de 5925,05 euros, ce qui permettra de financer des investissements plus importants en 2011.

Jackie ANGST demande si les achats sont réalisés auprès d'entreprises locales.

Pour le matériel nautique, les achats sont effectués auprès de la SARL MECAMER, pour le râtelier auprès d'Avenir Inox à Plouescat, pour la signalisation auprès de FAD SERIGRAPHIE à Lesneven.

## **2 – Budget primitif 2011**

Jérôme MOSNERON DUPIN présente le budget primitif 2011 (Voir Annexe 2).

Les éléments particuliers à noter sont les suivants :

- ✓ Les investissements réalisés sont ceux prévus, suite aux avis favorables du Conseil portuaire et aux délibérations du Conseil Municipal :
  - Pose d'émerillons sur les mouillages visiteurs et remplacement d'une bouée
  - Pose d'émerillons sur les mouillages de location et remplacement de 2 bouées
  - Pose d'un râtelier au Scruz
  - Remise aux normes du chenal en face du CNBP
  - Remise aux normes du chenal en face de la SNSM
- ✓ Il est rajouté un investissement non prévu en 2010 : grosses réparations sur la cale en face de la SNSM-Capitainerie
- ✓ Utilisation des engins communaux pour 970 euros et coût du personnel technique pour 1550 euros (voir tableau ci après)
- ✓ La préparation du recouvrement des redevances pour 475 euros (3 jours de personnel).
- ✓ N'est pas compté, mais sera à rajouter dans le Compte Administratif 2011 :
  - Le temps passé par les services techniques pour préparer les interventions dans le port, la pose des zones de baignades, la préparation et mise à l'eau du bateau du maitre du port.
  - Le temps passé par l'accueil en Mairie pour renseigner les plaisanciers et estimé à 3 jours par an.

PREVISIONNEL 2011	h. de personnel	h de pelleteuse	Montant personnel	Montant Pelleteuse	Total
Objet					
Pose émerillon Bouée 1	2		50.00 €		50.00 €
Chenal CNBP	29	14	725.00 €	502.60 €	1 227.60 €
Chenal SNSM	15	7	375.00 €	251.30 €	626.30 €
Pose râtelier	2		50.00 €		50.00 €
pose boue prames + plaisanciers	9	4	225.00 €	143.60 €	368.60 €
maintenance boues visiteurs	5	2	125.00 €	71.80 €	196.80 €
			1 550.00 €	969.30 €	2 519.30 €

PU Personnel 25.00 euros/h  
PU Pelleteuse 35.90 euros/h

Concernant la pose des bouées pour les chenaux, Jérôme MOSNERON tient à remercier les bénévoles du CNBP, de la SNSM et de l'AUBBRI qui sont venus aider.

Des opérations prévues n'ont pas encore été budgétées :

- ✓ Perche pour signaler la cale du Petit Nice
- ✓ Bouées jaunes pour sécuriser la zone de baignade du Petit Nice
- ✓ Panneaux d'informations sur les différentes zones du Port.

Jackie ANGST demande que soit vérifiée la longueur des chaînes des bouées de location 5 et 6 qui semblent un peu longues.

Pierre BUNODIERE demande quel est **l'avenir de la cale du Petit Nice**.

La commission municipale chargée du Port ne souhaite pas la faire réparer (coût trop élevé / à son utilisation), ni la faire détruire pour le moment.

**Le Conseil Portuaire redemande que la cale soit signalée par une perche.** Jérôme MOSNERON DUPIN a fait réaliser un devis de 378 euros, auquel il conviendra de rajouter la fixation et le temps passé. Le Conseil Portuaire souhaite que la partie émergée soit peinte en blanc et jaune.

Jackie ANGST demande quel usage est prévu pour **les bouées jaunes du Petit Nice** et s'inquiète de la difficulté d'accès pour les dériveurs si cette ligne de bouées est créée. Jérôme MOSNERON DUPIN lui répond que l'accès est possible par le sud de la plage.

Patrice LELOUP suggère **que la baignade soit privilégiée**, le port offrant d'autres espaces réservés pour l'accès des plages pour les dériveurs (chenaux en face de la SNSM et du CNBP). Mr Le Maire indique que la baignade doit être privilégiée si le double usage constaté devient problématique.

Alexandre ABASQ demande **combien de mises à l'eau** ont lieu lors de la pleine saison au niveau du chenal en face du CNBP. Une quinzaine environ par jour selon Patrice LELOUP.

Maurice ESTEVENON indique que **la présence d'enfants sur optimist ou planche à voile**, parfois débutants, dans le chenal incite les plaisanciers à la prudence, ceux-ci évitant alors le chenal pour accéder à la plage.

Patrice LELOUP rappelle que le chenal est interdit à la baignade et au mouillage.

Concernant le dernier point (plan), Jackie ANGST indique que **l'AUBBRI distribue un fascicule sur les bonnes pratiques** avec au dos un plan schématique du port. Maurice ESTEVENON demande si, pour créer ce plan, l'utilisation d'une photo vue du ciel pourrait être envisagée. Alexandre ABASQ indique que MECAMER est prêt à intégrer ce plan dans les horaires des marées qu'il distribue (pour 2012).

Jérôme MOSNERON DUPIN indique qu'il a interrogé les Phares et Balises pour connaître **la possibilité de peindre la vitesse maximum autorisée sur la balise tourelle An Neudenn**. La réponse est négative. Le Conseil Portuaire se demande si cela ne serait pas possible sur la Roche Blanche. Le Conseil Portuaire reconnaît que certains plaisanciers ont une attitude irresponsable par une vitesse élevée dans le chenal d'accès au port, alors que des enfants naviguent en dériveurs ou planches à voile.

Enfin, Jérôme MOSNERON DUPIN signale qu'à fin mai, **16 plaisanciers n'ont toujours pas donné leur demande d'autorisation de mouillage et que 5 n'ont toujours pas réglé la redevance 2010**, malgré 2 relances de la trésorerie. Le Conseil Portuaire suggère d'avertir ces plaisanciers qu'en cas de manquement en 2012, l'autorisation de mouillage sera supprimée. Il est rappelé que le pouvoir de Police appartient au Maire.

### **3 – Préparation de la saison 2011**

Les horaires prévus pour le maître du port seront les suivants :

Du 5 juillet au 20 août.

Semaines 27, 29, 33 : Mardi, Mercredi, Jeudi 8h15-12h00, vendredi 14h-18h, samedi 10h-12h et 14h-18h

Semaines 28, 30, 31, 32 : Mardi, Mercredi, Jeudi, vendredi 14h-18h, samedi 10h-12h et 14h-18h.

Les horaires sont mis en place afin que le maître du port soit présent pendant les marées hautes, sauf pour quelques vendredis et pour la semaine 31. Pour cette semaine, un impératif dans l'organisation de l'accueil à la Mairie oblige le maître du port à être présent l'après-midi au lieu du matin. Le maître du port pourra profiter des marées basses pour mettre à jour le plan de mouillage et les points GPS.

Le temps consacré au port représente 66 % d'un temps plein. Cette année, la fonction sera prise en charge par le policier municipal.

Jackie ANGST demande si la présence du policier municipal comme maître du port pourrait permettre de **verbaliser les véhicules** qui stationnent sur la plage, ainsi que les plaisanciers en vitesse excessive dans le port.

Jérôme MOSNERON DUPIN relaie une demande de l'AUBBRI concernant **la possibilité de facturer les bateaux de passage** qui restent à l'ancre plus d'une semaine.

Ces plaisanciers ne payent rien, alors que certains restent plusieurs semaines. Même si cette demande est justifiée, elle est difficile à mettre en œuvre : différencier les bateaux de passage avec ceux ayant une autorisation et mouillant à l'ancre pour la marée, présence non permanente du maître du port, quel tarif à mettre en place, règlement à modifier...

Une discussion s'engage sur le bien fondé de cette proposition et sur les modalités de mise en œuvre.

Mr Le Maire suggère, pour 2011, de faire un état des lieux de ces bateaux restant longtemps à l'ancre, alors qu'il existe des bouées de location.

#### **4 – Projet Optimisation des mouillages**

Jérôme MOSNERON DUPIN présente **le contexte**.

##### Constats :

- Un port encombré : 220 autorisations de mouillage + bouées des professionnels + bouées de location + bouées visiteurs + bateaux à l'ancre pour la marée + bateaux à l'ancre de passage
- Une liste d'attente qui s'allonge
- Des bouées de location très utilisées
- Certains mouillages peu ou pas utilisés (une trentaine par saison)
- Un partage quasi impossible, car pas de mouillage standard

##### Objectifs :

- Maintien pour chaque plaisancier qui le souhaite, de la même place d'une année sur l'autre
- Partage de mouillages entre bateaux ne restant pas à l'année
- Réduction de la surface allouée aux mouillages pour permettre une meilleure navigation des voiliers et kayaks
- Réunir les bateaux de mêmes caractéristiques
- Proposer des mouillages de passage et éviter les mouillages à l'ancre
- Proposer des mouillages d'hiver au Garo

Une étude sur l'existant et les pistes d'amélioration a été réalisée par l'AUBBRI à la demande du Conseil Municipal.

La commission municipale chargée du Port entame maintenant **le projet d'optimisation de ces mouillages** :

- Réalisation d'une pré-étude financière, technique et d'organisation en concertation avec l'AUBBRI,
- Rencontre avec d'autres ports pour échanger sur le sujet : ports du Tinduff, du Coréjou et peut-être de PLOUESCAT,
- Implication ensuite des autres acteurs : CNBP, SNSM, CLUP et Conseil Portuaire, quand des données suffisamment intéressantes seront rassemblées,
- Si le projet va à son terme, la décision appartiendra au Conseil Municipal.

Une discussion s'engage, et fait ressortir l'intérêt du Conseil Portuaire sur ce sujet. Les membres sont d'accord pour constater qu'une évolution des mouillages doit être réalisée, afin de partager au mieux la baie et permettre aux plaisanciers sur la liste d'attente d'être satisfaits plus rapidement.

Alexandre ABASQ informe le Conseil Portuaire qu'il participe au groupe de travail sur le carénage en Pays de BREST, et qu'il lance une réflexion sur une étude technique et les subventions possibles pour l'installation d'une zone de carénage au sein de l'Entreprise MECAMER et accessible aux plaisanciers.

Alexandre ABASQ soumet la problématique de son entreprise qui doit accéder aux plages avec des engins motorisés. La zone d'intervention de MECAMER s'étend sur plusieurs communes, et il s'interroge sur les modalités pour obtenir plusieurs autorisations pour un même véhicule.

## **5 – Questions diverses**

Patrice LELOUP souhaite que la Commune intervienne sur **les problématiques des tracteurs et des voitures qui stationnent sur les plages**, ainsi que sur **la vitesse excessive des scooters des mers**.

Jackie ANGST aborde le problème du **stationnement des remorques sur le parking du CNBP**. Mr Le Maire répond qu'une solution est en cours avec l'agrandissement du stationnement.

Patrice LELOUP informe le Conseil Portuaire que le CNBP a fait **une demande d'occupation du domaine public pour créer un enclos** à côté du container. Le but est de sécuriser le matériel du centre nautique et de libérer un peu de place sur la plage.

Pierre BUNODIERE souhaite que **les bouées jaunes situées au Garo** soient nettoyées.

Patrick LE GALL demande que soient envisagées de **nouvelles bouées de location**.

La séance est levée à 13 h.15.

A BRIGNOGAN-PLAGES, le 20 juin 2011

P°le Maire (autorité portuaire)  
L'Adjoint / délégation,

J. MOSNERON DUPIN

# ANNEXE 1

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - SERVICE DU PORT</b>
--

FONCTIONNEMENT NT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	Cpte	Désignation	Prévisions	Réalizations
	60622	Essence / bateau	65.00 €	25.03 €
	60632	Ftures / maint. Bouées visiteurs+ divers	800.00 €	423.35 €
	60632	Divers petit mat. (pavillon, graisse, ...)	100.00 € €	-
	60636	Vêtement	100.00 €	59.80 €
	613	Location Pelleteuse		759.00 €
	61558	Hivernage + entretien du bateau	300.00 €	92.45 €
	616	Assurance / bateau + garage	235.00 €	115.37 €
	6262	Mobicarte (1)	35.00 € €	
	6238	Plan de la baie		18.16 €
	64131	Brut + charges / maître de port	3 100.00 €	2 487.38 €
	64131	Travaux en régie / pers. Serv. technique		823.02 €
	6475	Visite médicale / maître de port	€	€
	673	Annul. / redev. Mouillage 2009	70.00 €	35.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>4 805.00 €</b>	<b>4 838.56 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Cpte	Désignation	Prévisions	Réalizations	
70322	Redevances ( 212 x 40€ + 15 x 60 € )	9 380.00 €	9 480.00 €	
70322	Location / Bouées visiteurs	300.00 €	395.00 €	
70322	Pose de corps-morts (4 x 50€)	200.00 €	400.00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>9 880.00 €</b>	<b>10 275.00 €</b>
<b>EXCEDENT / Fonctionnement</b>			<b>5 075.00 €</b>	<b>5 436.44 €</b>

## ANNEXE 1 - Suite

INVESTISSEMENT ENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	Cpte	Désignation	Prévisions	Réalisations
	2188	1 bouée visiteur	365.00 €	360.68 €
	2188	1 bouée à annexe	390.00 €	423.14 €
	2188	Panneau d'affichage (règlement, ...)	245.00 €	267.90 €
	2188	Echelle à marée / Castel Régis	240.00 €	271.50 €
	2188	Ratelier à prames	1 000.00 €	705.64 €
	2188	1 bouée de sauvetage - Cale du Castel Régis		391.31 €
	2188	Panneau "Capitainerie"		95.68 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>2 240.00 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Cpte	Désignation	Prévisions	Réalisations	
	cumul résultats de fonctionnement ( - invest)		3 004.46 €	
	Exédent de fonctionnement 2010		5 436.44 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>8 440.90 €</b>	
<b>EXCEDENT / Investissement</b>				<b>5 925.05 €</b>

## ANNEXE 2

### BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE DU PORT

FONCTIONNEMENT NT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	Cpte		
	60622	Essence / bateau	50.00 €
	60632	Ftues / flotteurs, cordage, bacs de rétention...	500.00 €
	60632	Divers petit mat. (pavillon, graisse, ...)	100.00 €
	60636	Vêtement	100.00 €
	613	Location Pelleteuse	970.00 €
	61558	Hivernage + entretien du bateau	125.00 €
	616	Assurance / bateau + garage	120.00 €
	6262	Mobicarte (1)	35.00 €
	64131	Brut + charges / maître de port	2 600.00 €
	64131	Trav. en régie / personnel service technique	1 550.00 €
	64131	Travail / personnel admin	475.00 €
	673	Annul. / redev. Mouillage 2010	40.00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>6 665.00 €</b>
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Cpte	Désignation	B.P 2011	
70322	Redevances ( 212 x 40€ + 15 x 60 € )	9 480.00 €	
70322	Location / Bouées visiteurs	420.00 €	
70322	Pose de corps-morts (4 x 50€)	300.00 €	
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>10 200.00 €</b>
	<b>EXCEDENT / Fonctionnement</b>		<b>3 535.00 €</b>

## ANNEXE 2 - Suite

INVESTISSEMENT ENT	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Cpte</b>	<b>Désignation</b>	<b>B.P 2011</b>
	2188	Bouées visiteurs : bouée, émerillons, manilles	710.00 €
	2188	Bouées de loc. : 2 bouées, manilles, émerillons	312.00 €
	2188	Ratelier à prames / Plage du Schluz	720.00 €
	2318	Remise aux normes / Chenal CNBP	1 800.00 €
	2318	Remise aux normes / Chenal SNSM	905.00 €
	2318	Grosses répar. / Cale SNSM (7600 €)	3 800.00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>8 247.00 €</b>
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Cpte</b>	<b>Désignation</b>	<b>B.P 2011</b>	
	cumul résultats de fonctionnement ( - invest)	5 925.05 €	
	Exédent de fonctionnement 2010	3 535.00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>9 460.05 €</b>	
<b>EXCEDENT / Investissement</b>		<b>1 213.05 €</b>	